

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01058

Numéro SIREN : 850 133 893

Nom ou dénomination : 2F BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2022 sous le numéro de dépôt 12864

72864

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE
DISSOLUTION ANTICIPÉE VOLONTAIRE D'UNE SASU

2F BATIMENT SASU au capital de 5000,00 euros.
Siège : C/o ESPACE GROSSO 26 RUE CAFFARELLI 06000 Nice

SIREN : 850 133 893 RCS Nice

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30/09/2022

Le président associé unique de la SASU **2F BATIMENT** au capital de Cinq Mille Euros divisé en 100 actions sociales de 50 euros chacune numérotées de 1 à 100, dont le siège social est à : C/o ESPACE GROSSO 26 RUE CAFFARELLI 06000 Nice s'est réuni audit siège en assemblée générale extraordinaire en date du **30/09/2022**.

L'assemblée est présidée par **Mme. SLAMA Hela**, en sa qualité de président

Est présent :

- **Mme. SLAMA Hela**Propriétaire de 100 actions sociales

Soit au total un associé présent, totalisant 100 actions.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- Les statuts de la société
- Le rapport de la gérance

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée est déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Dissolution anticipée volontaire et cessation de toutes activités de la SASU 2F BATIMENT.

Première résolution

La présente assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, décide de la dissolution anticipée, cessation de toutes activités de la société **2F BATIMENT** et sa liquidation amiable **ce jour même**, conformément aux dispositions des articles L. 237-2 à 237-13 du code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

S. H

La dénomination sociale sera suivie par la mention « société en liquidation » et le siège sociale de la liquidation est fixé à l'adresse du siège : C/o ESPACE GROSSO 26 RUE CAFFARELLI 06000 Nice.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 100 actions sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en qualité de liquidateur pour une durée d'un an **Mme. SLAMA Hela**. **Mme. SLAMA Hela** déclare accepter ces fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévus par les lois et règlement en vigueur.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 100 actions sociales.

Troisième résolution

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 100 actions sociales.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à **Mme. SLAMA Hela** pour effectuer, toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

Cette résolution est adaptée à la majorité de 100 actions sociales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demande plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui procède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance de la société.

Fait à Nice, le 30/09/2022

Le Président
Mme. SLAMA Hela

